

Le secteur du sciage

État du secteur du sciage
en Belgique en 2020



Table des matières

Introduction	3
1 Méthodologie	4
1.1 Échantillonnage	4
1.2 Questionnaire	4
2 Résultats	5
2.1 Le secteur du sciage	5
2.1.1 Scieries de feuillus, mixtes, et de résineux	5
2.1.2 Évolution du nombre de scieries	6
2.1.3 Certifications	8
2.2 Le sciage de feuillus	9
2.2.1 Utilisation en bois du secteur	9
2.2.2 Production de sciages feuillus	12
2.2.3 Valorisation des produits de feuillus	13
2.2.4 Commercialisation	14
2.2.5 Observations supplémentaires	15
2.3 Le sciage de résineux	16
2.3.1 Utilisation en bois du secteur	16
2.3.2 Production de sciages résineux	21
2.3.3 Valorisation des produits de résineux	24
2.3.4 Commercialisation	26
Conclusion et perspective	28
Bibliographie	30
Annexe	31

Introduction

Il est désormais bien connu, des professionnels du secteur et au-delà, que le nombre de scieries en Belgique diminue depuis des décennies. Cela a déjà été étayé par des études précédentes réalisées en 1989, 1996, 2010 et 2017. À l'initiative de la section Scieries de la Confédération Belge du Bois, la Confédération Belge du Bois et Hout Info Bois ont collaboré pour mener une nouvelle enquête au niveau national sur l'état du sciage au niveau belge pour l'année 2020. Cette étude, dont les résultats ont été collectés dans le cadre de visites d'entreprises effectuées au cours du premier semestre 2021, actualise les précédents aperçus sectoriels.

Comme auparavant, nous ne nous contentons pas d'évoquer le nombre de scieries, mais nous dressons également un tableau détaillé de leurs caractéristiques (consommation de bois ronds, approvisionnement, défis à relever, etc.). Cela doit permettre aux autres parties prenantes de la filière bois, telles que les gestionnaires et propriétaires de forêts, ainsi qu'aux décideurs politiques, de mieux faire correspondre leurs mesures à la réalité du secteur. Bien que les tendances générales dans le secteur du sciage semblent se poursuivre et que les défis restent majoritairement inchangés, la demande de résineux et de feuillus a fortement augmenté au cours des six derniers mois (à partir de fin 2020). Cela a permis en partie aux scieries de résineux d'augmenter leurs prix dès la fin 2020, après les faibles prix des dernières années en raison de l'offre excédentaire causée par la crise des scolytes. Les scieries de feuillus semblent suivre le mouvement, mais un peu plus lentement. Entre-temps, nous constatons aussi à nouveau une augmentation des prix du bois sur pied, ce qui réduit à nouveau les marges des scieries. Sans compter que ces dernières années ont été très volatiles pour la filière bois, y compris pour les scieries : d'abord l'offre excédentaire de bois (résineux) scolyté, puis les fermetures forcées dues à l'épidémie de Covid, et ensuite une énorme augmentation de la demande, notamment de la part de particuliers qui se sont lancés dans le bricolage comme passe-temps pendant la pandémie ou qui ont rénové leur habitation ou leur jardin, mais aussi en raison d'une augmentation de la demande sur le marché international.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier les enjeux sociétaux liés au climat et à la biodiversité. Les scieries restent un maillon essentiel de la pérennité de nos forêts et de notre approvisionnement local en bois. Sans scieries locales, pas d'armoire, de table ou de maison en bois respectueuse du climat. Sans scieries, nos forêts perdent bien plus de leur pertinence économique. Dans un monde où la valeur s'exprime en termes monétaires, ce n'est pas souhaitable. La valeur non monétaire des forêts (telle que la biodiversité, le lieu de refuge, etc.) est en partie mieux préservée grâce aux scieries. L'approche économique des scieries permet de contribuer à la pérennité et, espérons-le, à l'extension de notre superficie forestière. En effet, les forêts représentent bien plus que le nombre d'euros que l'on peut leur attribuer...

1. Méthodologie

1.1 Échantillonnage

Au préalable, un recensement actualisé des scieries établies en Belgique a été réalisé à l'aide des différentes sources d'information suivantes :

- Fonds de Sécurité d'Existence des Scieries et Industries Connexes (Sous-Commission paritaire 125.02);
- Bases de données de la Confédération Belge du Bois et de l'Office Économique Wallon du Bois.

Ensuite, chacune des entreprises répertoriées a été contactée par téléphone afin de vérifier la nature de son activité et de la classer selon le volume annuel de grumes qu'elle consomme et le type de bois qu'elle transforme (résineux, feuillus, mixte).

Nous avons identifié 3 strates ou subdivisions permettant de catégoriser les scieries :

- La région (Wallonie, Flandre)
- Le type de scierie (résineux, feuillus, mixte)
- La catégorie de volume de consommation (m³ grumes/an)

Le Tableau 1 représente les catégories de scieries selon leur consommation annuelle de grumes.

À la suite du recensement, un échantillonnage stratifié a été réalisé selon un taux de sondage arbitrairement fixé à 50%. Une démarche similaire avait déjà été adoptée par S. Boldrini lors de l'enquête réalisée en 2011 par la Fédération Nationale des Scieries (FNS).

1.2 Questionnaire

Afin de collecter les données nécessaires à l'analyse actualisée du secteur du sciage en Belgique, un questionnaire a été élaboré sur base d'une enquête similaire, menée par Hout Info Bois en Wallonie en 2017 (Houters & Frère, 2017).

Entre mars et mai 2021, ce questionnaire a ensuite été soumis au responsable de chaque scierie de l'échantillon lors d'un entretien sur site ou par voie électronique. Cette formule a l'avantage de présenter un taux de réponse relativement élevé et réduit les risques de malentendus. Elle permet également d'obtenir des informations complémentaires au fur et à mesure de la conversation avec les interlocuteurs.

Tableau 1. Classification des scieries sur base du volume de leur consommation annuelle

Scierie de feuillus ou mixte m ³ grumes/an	Scierie de résineux m ³ grumes/an
Moins de 1 500	Moins de 5 000
1 500 à 5 000	5 000 à 10 000
5 000 à 10 000	10 000 à 25 000
Plus de 10 000	25 000 à 50 000
	Plus de 50 000

2. Résultats

2.1 Le secteur du sciage

2.1.1 Scieries de feuillus, mixtes, et de résineux

En 2020 furent répertoriées 95 entreprises en activité en Belgique dont 33 scieries de résineux et 62 scieries de feuillus et scieries mixtes. Une scierie mixte se caractérise par le fait que les essences débitées, feuillues et résineuses, occupent une place significative dans la production, à hauteur de minimum 25%, respectivement (CTBA, 2001).

Dans cette enquête, les scieries de feuillus et les scieries mixtes seront considérées et analysées dans une même catégorie. Ceci s'explique, tout d'abord, par le fait que l'ensemble des unités de sciage pouvant prétendre au titre de «scierie mixte» sont des scieries de feuillus ayant fait le choix d'élar-

gir leurs activités au sciage de résineux. Cette transformation est rendue possible par un outil de sciage polyvalent, contrairement aux scieries de résineux dont l'outil automatisé est inadapté à l'hétérogénéité des grumes de feuillus (Houters & Frère, 2017). Ensuite, les résultats de cette enquête ont montré que la grande majorité des scieries de feuillus qui scient également du résineux ne scient qu'une faible proportion d'essences résineuses (<25% de la production) et ne peuvent donc pas être considérées comme mixtes. Seul un très faible nombre de scieries sont réellement mixtes. Il n'était donc pas pertinent d'en faire une catégorie analysée distinctement.

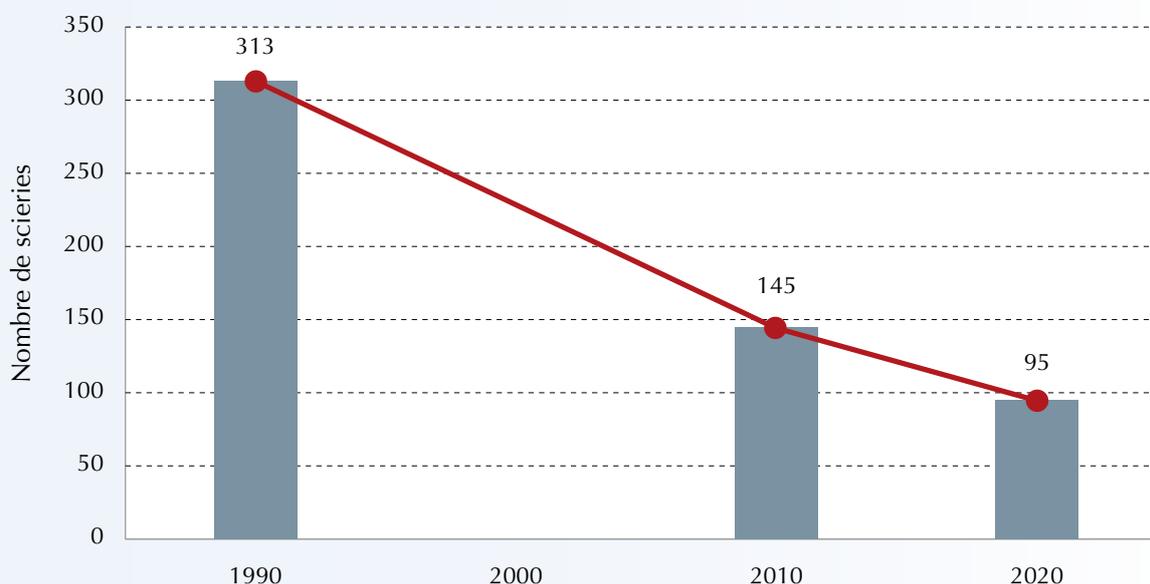
2.1.2 Évolution du nombre de scieries

En 1989, la Belgique comptabilisait plus de 300 scieries en activité sur son territoire (Fédération Nationale des Scieries, 1989). Aujourd'hui, tel que présenté sur la figure 1, il n'en reste plus que 95, ce qui représente une diminution du nombre de scieries de près de 70% en un peu plus de 30 ans. Les raisons de ce phénomène sont multiples. Parmi elles, les principales sont sans doute la concurrence accrue pour l'achat de matière première, la difficulté de moderniser l'outil associée aux investissements

à consentir pour ce faire, la difficulté de trouver un repreneur lors d'un départ à la retraite d'un responsable et le manque de main d'œuvre qualifiée et surtout motivée.

Environ 1350¹ salariés, employés et ouvriers travaillaient dans les entreprises de sciage en 2020. Ce chiffre ne prend pas en compte les chefs d'entreprise et les indépendants.

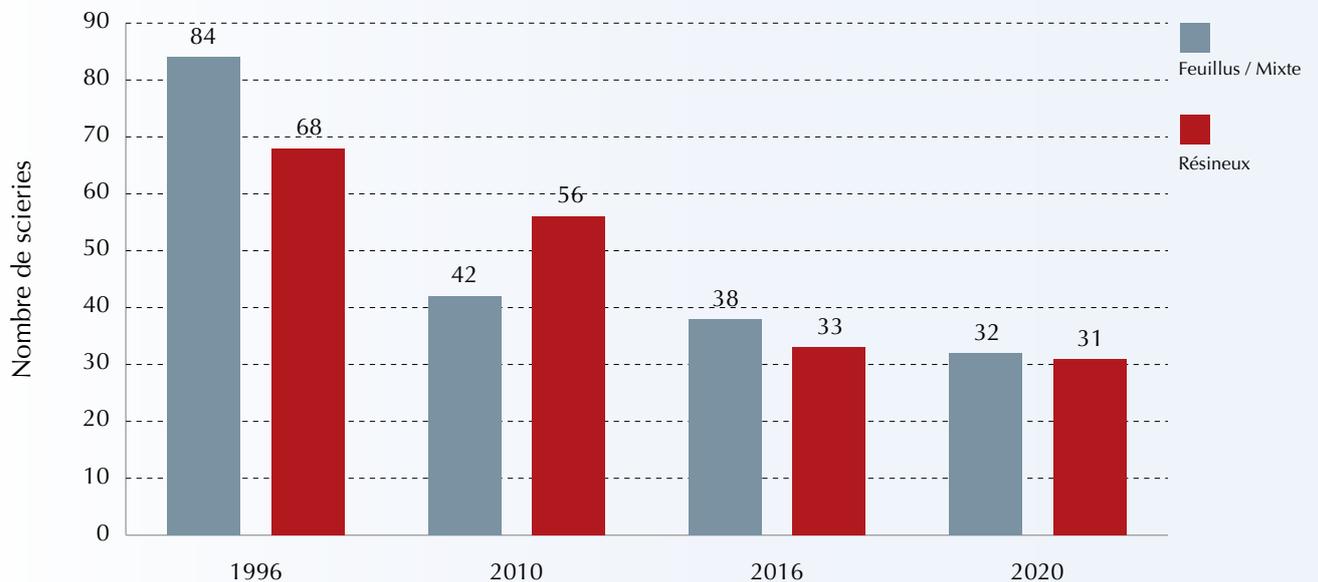
Figure 1. Évolution du nombre de scieries (feuillus, mixte et résineux) en Belgique entre 1989 et 2020



¹ Chiffre issu des Fonds de Sécurité d'Existence de la Sous-Commission Paritaire 125.02 et de la CP 200 (Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés).

Cependant, en Wallonie, il semblerait que la diminution du nombre de scieries tende à fléchir. En effet, une comparaison avec les résultats de l'enquête du Centre de comptabilité, planning et contrôle et du Centre luxembourgeois de l'ULB de 1996 et les résultats des enquêtes réalisées par la FNS et Hout Info Bois en 2010 et 2016 montre que la diminution du nombre de scieries en Wallonie ralenti ces dernières années, comme l'illustre la figure 2. Entre 1996 et 2010, ce sont 54 scieries qui ont disparu contre 35 entre 2010 et 2021 dont seulement 8 ces 5 dernières années.

Figure 2. Évolution du nombre de scieries en Wallonie entre 1996 et 2020



2.1.3 Certifications

Actuellement, FSC et PEFC sont les 2 labels les plus courants concernant le bois certifié. En Belgique, 36%² des entreprises du secteur du sciage étaient certifiées (PEFC et FSC confondus) en 2020. La figure 3 montre que 42% des scieries de la région flamande sont certifiées contre 32% en région wallonne.

La proportion de scieries de feuillus/mixtes certifiées par rapport au nombre total de scieries de feuillus/mixtes en Belgique est de 32% contre 42% pour les scieries de résineux. Dans le secteur des scieries de résineux, toutes les scieries sont certifiées dans les grandes catégories de consommation (>25000 m³ grumes/an), ce qui n'est pas vrai dans le secteur du sciage feuillus/mixtes où le taux de certification est plus équitable à travers les différentes catégories de consommation.

Les bois de sciage principalement utilisés dans la construction, la menuiserie, le coffrage, l'emballage, etc., font généralement moins l'objet d'une demande de certification, bien que la demande semble être à la hausse. Cependant, d'autres produits en bois tels que les meubles, les jouets, les papiers, les panneaux, les pellets, ... nécessitent, la plupart du temps, une certification afin de garantir l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement. D'autre part, certains de ces produits sont fabriqués à partir de produits connexes de scieries. Pour les entreprises de sciage, la certification permet généralement de garantir la valorisation plus aisée des produits connexes bien que la demande pour les produits sciés semble également être à la hausse.

Figure 3. Proportion de scieries certifiées par région (PEFC et FSC confondus)

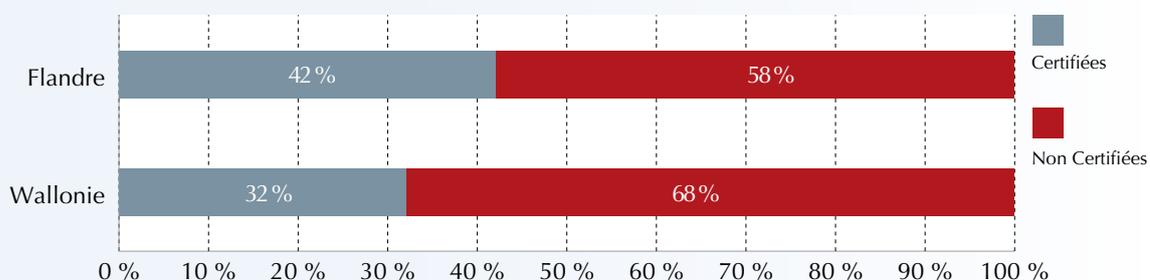
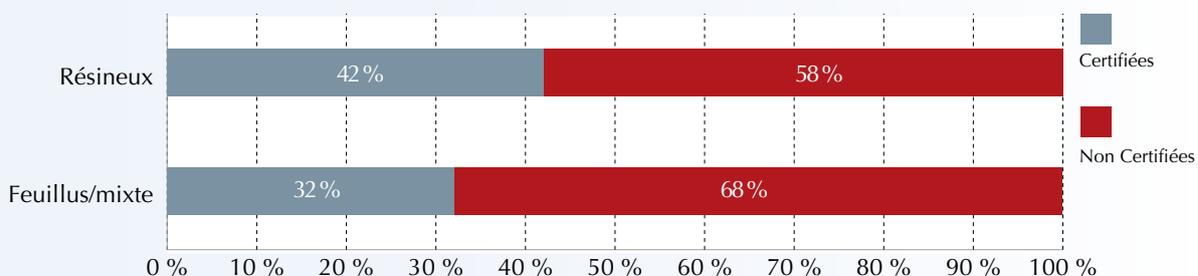


Figure 4. Proportion de scieries certifiées par type de scierie (PEFC et FSC confondus)



² Chiffres obtenus à l'aide des annuaires FSC et PEFC de 2020 et des résultats de cette enquête.

2.2 Le sciage de feuillus

2.2.1 Utilisation en bois du secteur

En Belgique

La Belgique compte actuellement 62 scieries de feuillus. Leur besoin en termes de bois ronds de feuillus s'élève à environ 217 000 m³/an, ce qui représente presque la moitié du volume scié en 2010 et moins d'un tiers du volume scié en Belgique en 1989.

La figure 5 montre que 41 % des grumes proviennent de l'étranger, à savoir des pays limitrophes que sont la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit d'une différence considérable par rapport à 2010, où seuls 11 % venaient de l'étranger.

Comme en 2010, le bois de peuplier domine toujours le volume d'approvisionnement, suivi du chêne, comme le révèle la figure 6. Si l'on additionne les pourcentages de chêne et de peuplier, on constate que près de 90% de l'ensemble du bois de feuillus transformé est constitué de ces deux essences. Ces deux espèces restent donc extrêmement importantes pour la transformation du bois de feuillus. On peut observer que le volume de hêtre scié a continué de diminuer, car la demande de hêtre pour le mobilier et les traverses n'a cessé de baisser depuis la fin des années 80 et le début des années 90. En 2009, le hêtre représentait encore 16% du volume total scié, contre 5% en 2020.

Belgique	58,8 %
France	32,4 %
Pays-Bas	4,4 %
Allemagne	3,2 %
Luxembourg	1,5 %

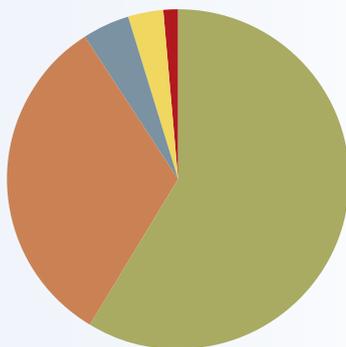


Figure 5. Origine des grumes de feuillus en 2020 (total: 217 000 m³)

Peuplier	52,2 %
Chêne	37,5 %
Hêtre	5,0 %
Frêne	4,2 %
Autres	1,1 %

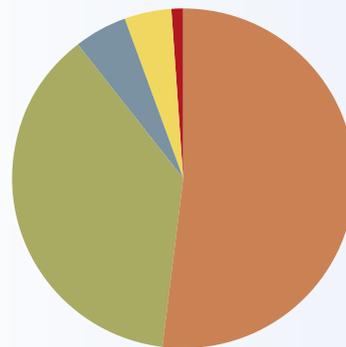


Figure 6. Approvisionnement en essences feuillues en Belgique en 2020 (total: 217 000 m³)

Dans la suite de ce chapitre, nous allons examiner de plus près les différences régionales, assez marquées, entre la Wallonie et la Flandre.

Dans les régions

Bien que le nombre de scieries ne soit pas si différent, la consommation par région varie fortement. La Flandre compte 30 scieries de feuillus. Ensemble, elles ont besoin d'environ 142 000 m³ de bois ronds par an, ce qui représente près de 66% de l'approvisionnement total de bois de feuillus en Belgique. Comme le montre clairement la figure 7, près de 3/4 de leur consommation de matière première repose sur le bois de peuplier.

Peuplier	74 %
Chêne	23 %
Hêtre	2 %
Autres	1 %

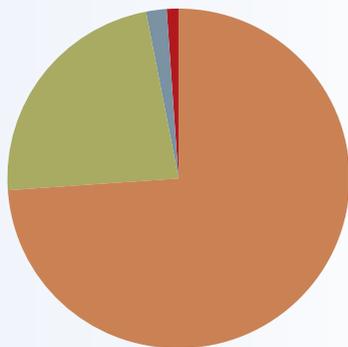


Figure 7. Approvisionnement en essences feuillues en Flandre en 2020 (total : 142 000 m³)

En Wallonie, par contre, le besoin de matière première repose davantage sur le chêne. Le besoin total représente près de 72 000 m³ de bois ronds par an pour 32 scieries de feuillus.

Chêne	66 %
Frêne	13 %
Hêtre	11 %
Peuplier	9 %
Autres	1 %

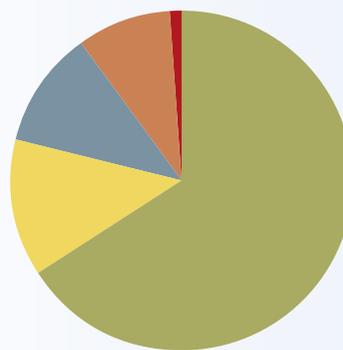


Figure 8. Approvisionnement en essences feuillues en Wallonie en 2020 (total : 72 000 m³)

Outre l'aspect quantitatif, les caractéristiques qualitatives de l'approvisionnement méritent également d'être clarifiées.

La qualité requise

Les scieries de peuplier ont plutôt tendance à travailler en termes de volume et traitent donc, en moyenne, des qualités inférieures (B, C) à celles des scieries de chêne, plus artisanales. Bien que ces dernières puissent également traiter les qualités inférieures, elles optent généralement pour les gammes supérieures (A) parce qu'elles sont davantage axées sur la qualité que sur la quantité. Mais cela aussi varie énormément d'une scierie à l'autre.

La figure 9 montre la répartition de la consommation totale de bois ronds par catégorie de consommation des scieries. Nous constatons ici aussi que la majeure partie du bois est consommée par les grandes unités de production, malgré le nombre relativement important de petites scieries (voir figure 10). Ces grandes unités de production sont principalement des scieries de peuplier qui produisent des embal-

lages (palettes, caisses, etc.). La majeure partie du chêne est toujours sciée dans de petites scieries (< 10 000 m³ de consommation de bois par an).

Le diamètre moyen du peuplier à scier se situe autour de 50 à 60 cm, alors que celui-ci varie plus largement pour le chêne (entre 45 et 70 cm).

Figure 9. Pourcentage de la consommation de bois ronds par catégorie de consommation des scieries de feuillus en Belgique (2020)

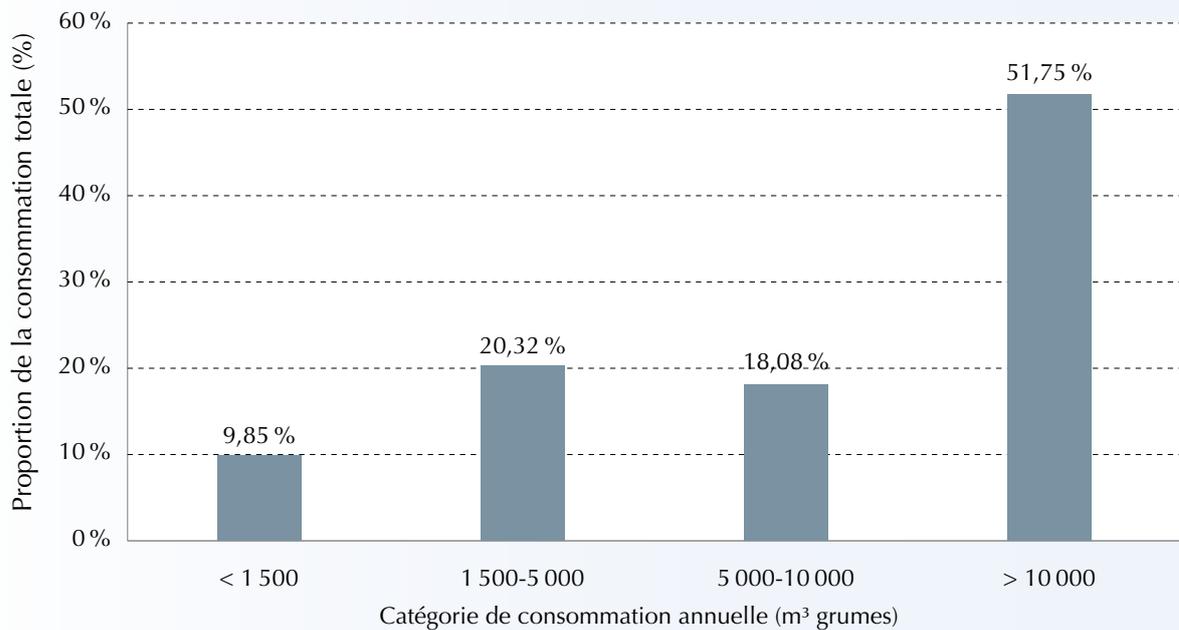
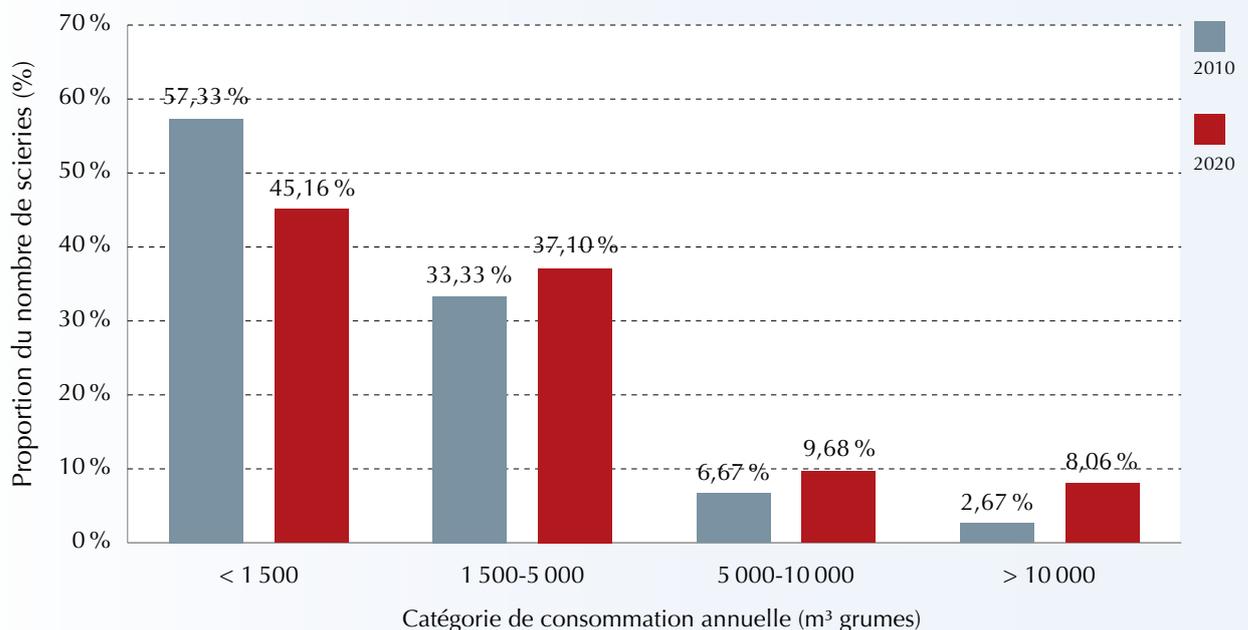


Figure 10. Répartition en pourcentage du nombre de scieries de feuillus par catégorie de consommation en 2010 et 2020 en Belgique



Problèmes d’approvisionnement

Comme c’est le cas depuis plusieurs décennies, les scieries continuent de se démener pour obtenir la quantité de bois requise, malgré la diminution du nombre de scieries. Les raisons étant l’évolution de la gestion (publique) forestière (le peuplier, par exemple, est toujours considéré comme une espèce exotique de faible valeur, ce qui entraîne une diminution de sa superficie forestière), une politique régionale forestière ne tenant pas compte des besoins des entreprises de transformation, ainsi qu’une pression croissante du marché à l’exportation notamment vers la Chine et l’Inde, les forêts belges étant proches de ports internationaux comme Anvers³.

Les données précédemment mentionnées relatives à l’origine du bois rond vont également dans le même sens : les scieries doivent s’approvisionner en bois de plus en plus loin⁴, en raison de cette même concurrence internationale pour le bois rond de qualité. Plus l’on s’éloigne des ports internationaux, moins la pression sur les exportations et les prix se fait sentir.

De nombreuses scieries remontent cette problématique de plus en plus présente dans le secteur. Il est essentiel et urgent de se questionner et de se positionner quant à notre dépendance aux importations en termes d’approvisionnement en bois ainsi qu’à notre volonté, ou non, de soutenir la production locale, comme c’est le cas dans d’autres pays.

2.2.2 Production de sciages feuillus

La production totale des scieries de feuillus en Belgique est estimée à $\pm 102\,000\text{ m}^3/\text{an}$, dont un peu moins de la moitié est du peuplier. Sur ce total,

la Wallonie produit $\pm 29\,000\text{ m}^3/\text{an}$ et la Flandre les $83\,000\text{ m}^3/\text{an}$ restants, dont plus de la moitié est du peuplier. Bien que la superficie de peuplier soit en diminution, cette essence de bois reste donc toujours importante pour l’industrie de la transformation du bois.

■ Avivés, frises et voliges	46 %
■ Plots et plateaux dépareillés	25 %
■ Equarris	21 %
■ Autres	8 %

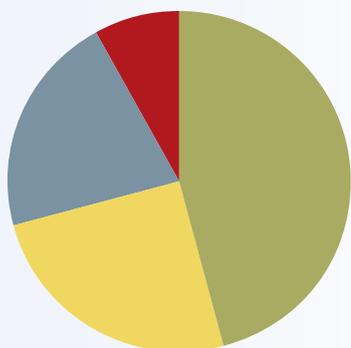


Figure 11. Répartition des types de produits de bois feuillus en Wallonie en 2020

La figure 11 montre la répartition en pourcentage entre les différents types de produits en Wallonie. Il n’a malheureusement pas été possible d’obtenir cette information pour la Flandre.

Si l’on compare ces chiffres avec les résultats d’une enquête similaire réalisée en 2010, on observe également une forte baisse de la production. Ce n’est qu’une conséquence logique de la diminution du nombre de scieries et de la baisse de l’approvisionnement en bois ronds. La production totale belge en 2010 était encore de $170\,000\text{ m}^3/\text{an}$, ce qui représente donc une baisse de 40% de la production entre 2010 et 2020.

³ Pour (l’évolution) des données d’exportation, notamment du chêne et du peuplier, voir Panorabois 2021, OEWB

⁴ Et ce alors que 65% de l’accroissement des forêts feuillues est récolté en Wallonie et que le taux de récolte est de 70% en Flandre! Voir Panorabois 2021, OEWB.

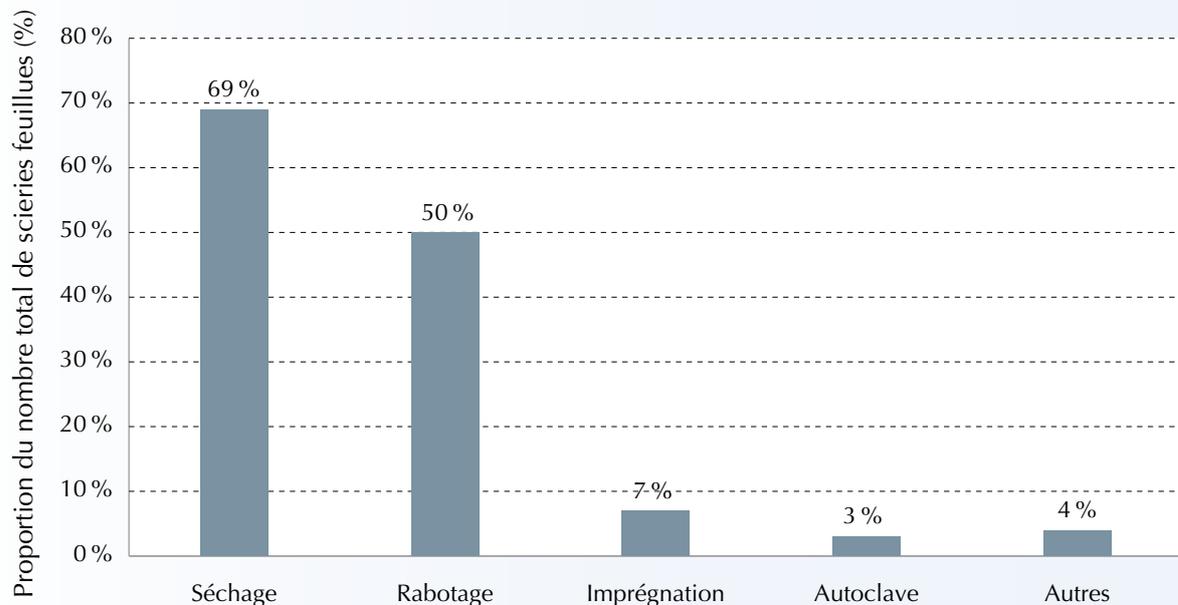
2.2.3 Valorisation des produits de feuillus

Comme le montre la figure 12, la plupart des scieries sèchent et/ou rabotent leurs produits afin d'obtenir une finition de meilleure qualité. Cela garantit généralement une marge bénéficiaire plus élevée. La majorité des scieries de feuillus possèdent un ou plusieurs séchoirs, qui fonctionnent habituellement à l'air chaud. Certaines scieries appliquent également un traitement de préservation, mais c'est plutôt exceptionnel. Cependant, les scieries de peuplier traitent communément leurs produits (d'emballage) conformément à la norme NIMP15.

Par contre, les innovations de haute technologie (telles que l'aboutage ou la production de CLT) sont quasiment inexistantes. Certaines scieries disposent toutefois d'une machine à commande numérique, ce qui permet à nouveau d'obtenir une finition de meilleure qualité. Le fait que les scieries de feuillus ne soient pas très innovantes – pourrait-on dire

– a beaucoup, sinon tout, à voir avec le manque de perspectives d'avenir concernant la disponibilité de la matière première bois dans nos régions. Ceci, à la fois sur un plan purement pragmatique (la question de l'approvisionnement abordée précédemment), ainsi que sur un plan politique. De fait, la gestion forestière semble de plus en plus axée sur les aspects récréatifs et écologiques, au détriment de la production et de l'économie. Il convient de rétablir l'équilibre, ce qui est parfaitement possible grâce aux méthodes de gestion forestière actuelles et déjà existantes. En effet, les entreprises sont bien conscientes que les investissements et l'innovation réalisés pour fabriquer davantage de produits finis peuvent leur apporter une valeur ajoutée supplémentaire. Cependant, le contexte actuel n'envoie pas un signal positif aux entreprises existantes, ni aux investisseurs éventuels, qui dépendent d'une offre en bois ronds, locale ou régionale, qui doit être suffisante.

Figure 12. Proportion du nombre de scieries de feuillus valorisant leur production en 2020



2.2.4 Commercialisation

Au niveau national, on constate que, comme en 2010, les fabricants d'emballages (palettes, caisses, etc.) restent – en termes de volume – les principaux clients des scieries de feuillus (figure 13). Et ce, malgré que la pression sur les prix exercée par les pays de l'Est pour ce type de produits soit toujours forte. Toutefois, le poids de ce type de produit par rapport aux autres a diminué et on remarque une part plus importante pour les négocees et les menuisiers.

Palleterie, caisserie	37,9 %
Négociants	26,7 %
Menuisiers	20,9 %
Particuliers	6,3 %
Autres	4,7 %
Industrie	3,5 %

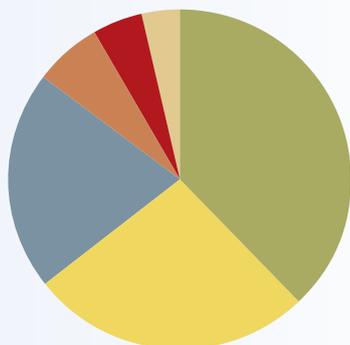


Figure 13. Répartition des acheteurs belges et étrangers de sciages feuillus en Belgique en 2020

En Flandre, on constate une proportion plus élevée de caisses et de palettes qu'au niveau national, toujours en raison des scieries de peuplier qui sont établies en Flandre et qui commercialisent toujours un volume important (figure 14).

En Wallonie, en revanche, on remarque que la production est plus diversifiée en raison de l'absence d'unités équivalentes de production de peupliers (figure 15). Si l'on faisait abstraction des scieries de peuplier en Flandre, une répartition très similaire serait observée dans les 2 régions.

Négociants	28 %
Menuisiers	19 %
Particuliers	17 %
Charpentiers	14 %
Tournerie	9 %
Parquet	8 %
Chemin de fer	4 %
Autres	1 %

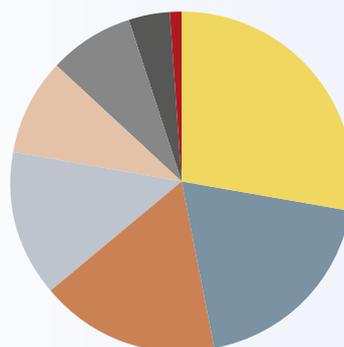


Figure 15. Répartition des acheteurs belges et étrangers de sciages feuillus en Wallonie en 2020

Caisses	42 %
Négociants	26 %
Palettes	19 %
Menuisiers	9 %
Autres	4 %

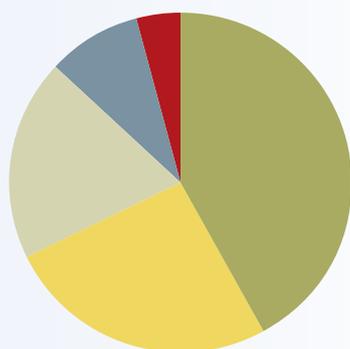


Figure 14. Répartition des acheteurs belges et étrangers de sciages feuillus en Flandre en 2020

La figure 16 montre qu'environ $\frac{3}{4}$ des produits de feuillus sont commercialisés en Belgique. Les scieries trouvent également des débouchés dans les pays voisins.

Les données sur la répartition en pourcentage du chiffre d'affaires par groupe de clients n'ont pas été étudiées dans le cadre de cette enquête.

Belgique	73,64 %
Pays-Bas	16,12 %
France	4,62 %
Luxembourg	1,85 %
Espagne	1,15 %
Autres	2,63 %

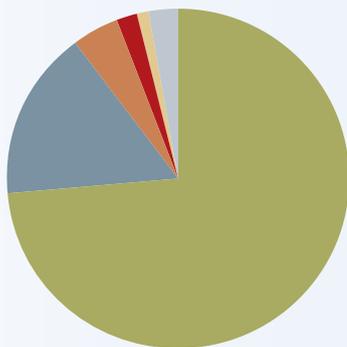


Figure 16. Destination des produits de feuillus en 2020

2.2.5 Observations supplémentaires

Comme indiqué précédemment, le principal défi des scieries de feuillus en Flandre et en Wallonie reste la disponibilité de la matière première, qui est difficile à obtenir en raison de la concurrence à l'exportation et d'une politique forestière peu en phase avec les besoins de la filière principalement pour l'approvisionnement en peuplier.

Ce constat est étayé par le fait que les scieries de feuillus ne tournent qu'à 64,7% de leur capacité maximale. Même si la demande de feuillus est bel et bien présente et en outre en augmentation, les scieries ne fonctionnent pas à plein régime. L'unique raison est qu'il n'y a tout simplement pas assez de bois disponible. Cette situation est très étrange et préoccupante.

Trouver du personnel qualifié pour les scieries est le deuxième problème le plus cité. Il y a apparemment encore trop peu de personnes se sentant la vocation de se lancer dans les métiers du sciage. Dans un premier temps, les scieries de feuillus déclarent unanimement qu'il est urgent de faire quelque chose pour améliorer l'offre de bois ronds de qualité pour le marché régional.

2.3 Le sciage de résineux

Il est important de préciser que le secteur du sciage résineux est majoritairement implanté en Wallonie avec 31 scieries sur les 33 recensées en Belgique. Aussi, la production des scieries de résineux wallonnes représente environ 93% de la production belge totale de sciages résineux.

2.3.1 Utilisation en bois du secteur

Consommation

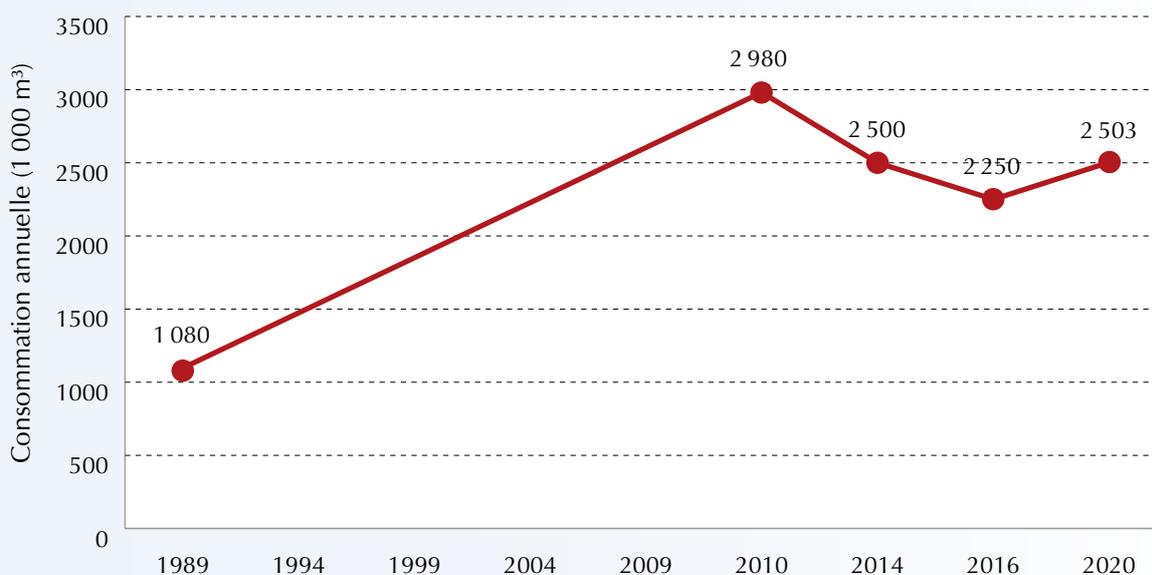
En 2020, le secteur du sciage résineux en Belgique a consommé près de 2,7 millions de m³ de grumes. Ce chiffre montre une diminution (18%) par rapport au volume de 3,3 millions de m³ recensé en 2010. La consommation actuelle des unités de sciage belges représente plus de 93% de leur capacité maximale. Il est raisonnable de considérer que l'ensemble du secteur du sciage de résineux belge puisse consommer un maximum de 2,89 million de m³ dans son état actuel.

Selon le Panorabois 2021 de l'Office Economique Wallon du Bois, l'accroissement des essences résineuses, en volume annuel, en Wallonie s'élève à 2627152 m³/an. La récolte de résineux en Wal-

lonie, en volume annuel, est quant à elle égale à 3218099 m³/an, soit environ 122% de l'accroissement annuel. La récolte comprend le prélèvement des bois destinés aux unités de sciage, aux chantiers de découpe (tuteurs, piquets, perches, poteaux) et aux unités de bois d'industrie (panneaux, pâte à papier, bois énergie). En Wallonie, le prélèvement des bois destinés aux sciages représente environ 78% du prélèvement de résineux annuel et 95% de l'accroissement annuel.

Les données d'enquêtes précédentes réalisées en Wallonie, regroupée dans la figure 17, apportent différentes informations complémentaires.

Figure 17. Évolution de la consommation en grumes des scieries de résineux en Wallonie (1000 m³)

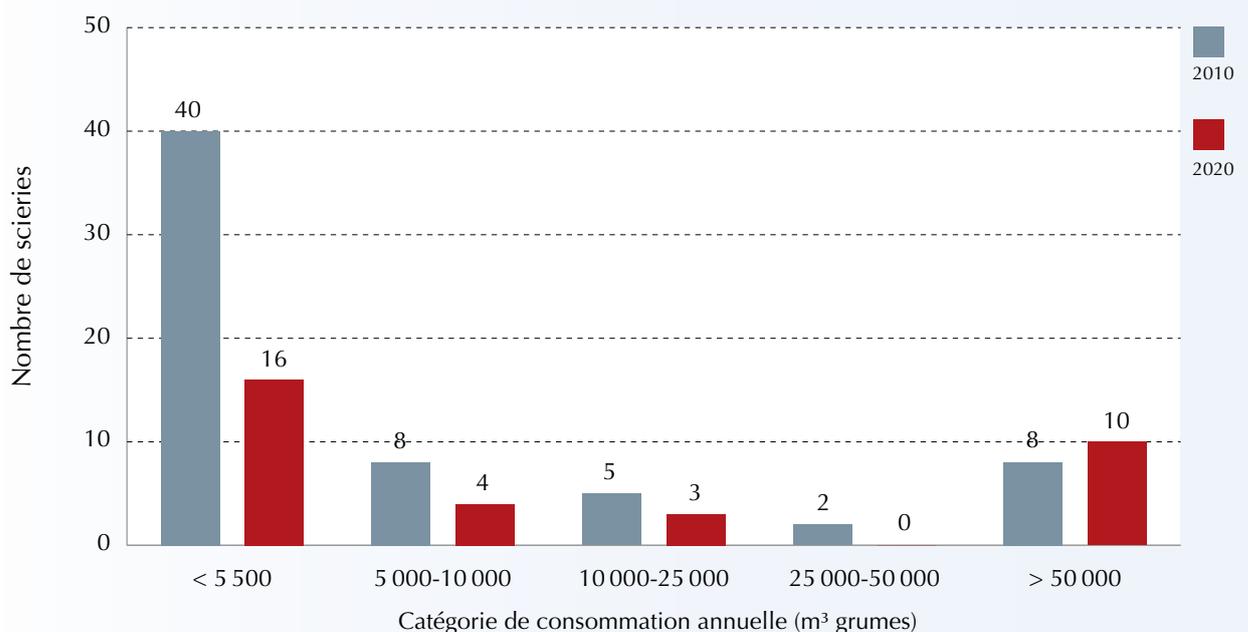


Premièrement, la consommation annuelle de grumes a légèrement augmenté depuis 2016. Une augmentation qui peut être expliquée par la crise des scolytes qui a eu pour conséquence une diminution du prix des grumes et un accroissement de l'offre d'épicéas (sains et scolytés confondus) européens sur le marché. Ensuite, le graphique montre, après un fléchissement en 2016, une consommation équivalente voire très légèrement supérieure à 2014. De manière générale, depuis 2014, la consommation de grumes du secteur du sciage de résineux reste stable.

Si le volume global de grumes entrant en scierie varie peu depuis plusieurs années, qu'en est-il du nombre de scieries et de leur consommation? La figure 18 offre une comparaison de la répartition des scieries, par catégorie de consommation, entre 2010 et 2020. En 10 ans, le nombre de scieries de résineux en Belgique a baissé de 48%, passant de 63 scieries en 2010 à 33 scieries 2020. La diminution se fait principalement ressentir dans la catégorie des plus petites

scieries, celles dont la consommation annuelle de grumes est inférieure à 5000 m³. La figure 18 montre une diminution plus faible du nombre d'entreprises consommant entre 5000 et 50000 m³. Les scieries de résineux ayant une consommation annuelle de plus de 50000 m³ de grumes sont, quant à elles, plus nombreuses qu'en 2010. La figure 18 permet également de comprendre le décalage entre la diminution du nombre de scieries de résineux (48%) et la diminution du volume consommé (18%) entre 2010 et 2020. Certaines unités de sciage ont en effet augmenté leur volume de production et sont ainsi passées dans des catégories supérieures de consommation. À l'image de certains autres secteurs, le secteur du sciage de résineux subit un phénomène de concentration de la production dans des entreprises de grande taille.

Figure 18. Répartition du nombre de scieries de résineux par catégorie de consommation en Belgique en 2010 et 2020



Approvisionnement

La figure 19 décrit la répartition des volumes de grumes consommées selon leur provenance. En 2020, 55% du volume des grumes consommées par les scieries belges provient de forêts belges. La France, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg représentent respectivement 21%, 19% et 3%. La figure 20 montre cependant que l'approvisionnement dans ces 3 pays limitrophes est bien plus conséquent qu'en 2010 alors que l'approvisionnement issu des forêts belges a diminué de manière importante.

La figure 20 montre en effet qu'il y a 10 ans, les unités de sciage belges ne s'approvisionnaient qu'à 10,5% en France, 6,4% en Allemagne et seulement 0,5% au Grand-Duché de Luxembourg. En revanche, en 2010, plus de 2,6 millions de m³ de grumes (soit 80% du volume de grumes de résineux consommé en 2010) provenaient de Belgique pour seulement 1,5 million de m³ en 2020. L'approvisionnement plus important dans les pays limitrophes s'explique principalement par les circonstances exceptionnelles de la crise des scolytes. En Allemagne et en France, comme en Belgique, pour lutter contre les scolytes, il a été essentiel d'évacuer les arbres attaqués. D'importants nettoisements et coupes rases ont été réalisés, avec pour conséquence la mise sur le marché d'énormes quantités de bois (sains et scolytés mélangés) à des prix très faibles. En raison des énormes quantités de bois scolytés disponibles en France et en Allemagne, les scieurs belges se

sont fournis, en plus grande proportion, dans ces pays. Autre phénomène qui explique l'intérêt croissant pour les bois allemands, la plupart des scieurs s'accordent à dire que l'offre y est, en général, de meilleure qualité.

La figure 21 montre que l'épicéa représente 83% du volume de résineux consommé par les entreprises de sciage belges et est, de loin, la première essence résineuse sciée en Belgique. Le douglas reste le deuxième résineux le plus scié en Belgique. Il représente 13% du volume de résineux scié en 2020. Le pin et le mélèze représentent à eux deux seulement 5% des résineux sciés (respectivement 3% et 2%). Une comparaison avec les résultats d'enquêtes précédemment réalisées en 2010 (figure 22) et en 1989 (figure 23) révèle que l'importance du douglas s'est considérablement renforcée en 2010 contrairement à celle du pin sylvestre (Boldrini, 2011). Aujourd'hui, la part d'épicéa a augmenté par rapport à 2010 (une probable conséquence de la crise des scolytes) et les parts de pin et de douglas ont peu évolué. Le mélèze, quant à lui, est bien moins transformé actuellement.

Malgré l'importance de l'épicéa dans les besoins en essences résineuses en Belgique, les surfaces de pessières ne cessent de diminuer. Cette perte s'élève actuellement à 6 à 7 ha par jour⁵. Les peuplements plantés après-guerre (de 1950 à 1970) arrivent à leur terme d'exploitabilité tandis que les plus jeunes

Belgique	55 %
France	21 %
Allemagne	19 %
Luxembourg	3 %
Pays-Bas	2 %

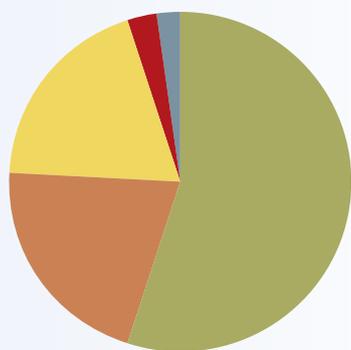


Figure 19. Provenance des grumes de résineux en 2020 (2,7 millions m³ grumes)

Belgique	79,90 %
France	10,50 %
Allemagne	6,40 %
Pays-Bas	2,70 %
Luxembourg	0,50 %

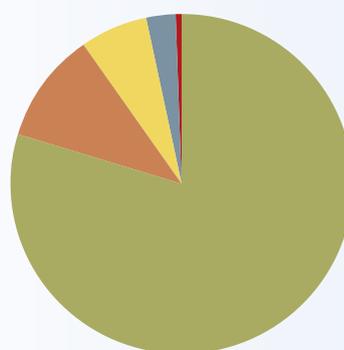


Figure 20. Provenance des grumes de résineux en 2010 (3,3 millions m³ grumes)

sont récoltés pour répondre à la demande importante de la première transformation⁶. Cela se traduit par un taux de prélèvement de 120% en Wallonie⁷. Ce taux de prélèvement est d'autant plus exacerbé par le fait que la régénération de résineux est trop peu soutenue. La crise des scolytes actuelle ne fait qu'amplifier ce phénomène (Office Économique Wallon du Bois, 2020). Une question se pose dès lors: l'épicéa pourra-t-il subvenir aux besoins du

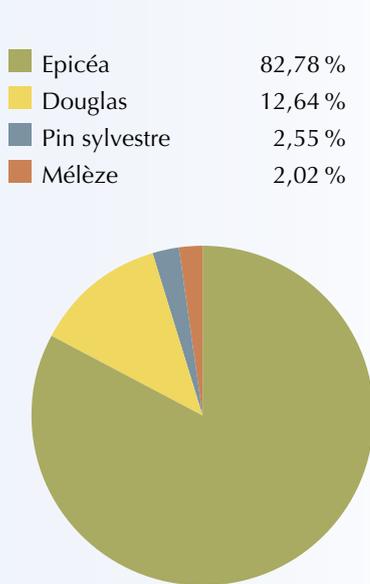


Figure 21. Approvisionnement en essences résineuses en 2020

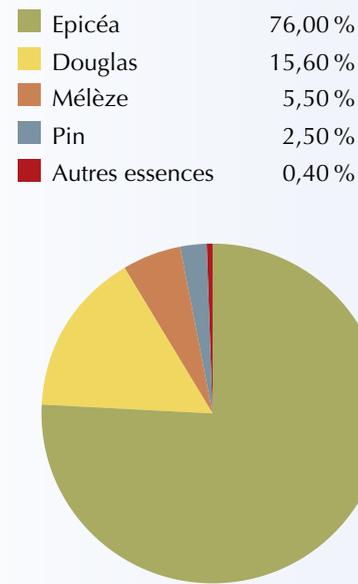


Figure 22. Approvisionnement en essences résineuses en 2010

secteur du sciage belge à l'avenir? Une interrogation qui reste actuellement sans réelle réponse. Cependant, plusieurs pistes de solution sont envisagées dont le développement du douglas. Cette essence présente de nombreuses qualités et pourrait être un substitut de l'épicéa dans les peuplements où l'épicéa n'est pas en adéquation avec les caractéristiques écologiques de la station ou lorsque l'épicéa risque de ne plus l'être suite au changement climatique (Office Économique Wallon du Bois, 2020). D'une manière générale, il est important de procéder à un reboisement en essences résineuses, d'autant plus que, selon le Panorabois 2021, seulement 43% de la superficie forestière wallonne est représentée par les résineux, un taux inférieur à ce que préconise le Code Forestier.

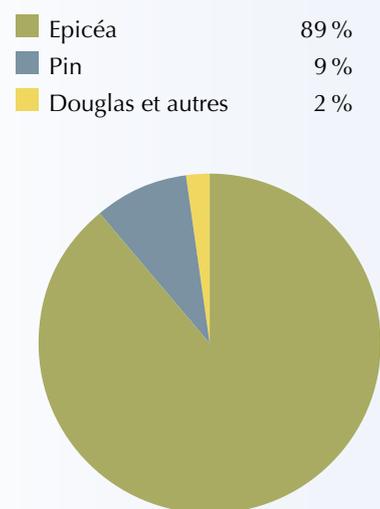


Figure 23. Approvisionnement en essences résineuses en 1989

⁵ J. Hébert, 2017, Exposé « Assurer l'avenir commercial du Douglas »

⁶ Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (<http://iprfw.spw.wallonie.be/cy2-evolution.php>)

⁷ Jérôme Perin, 2020

Achats

Afin de décrire au mieux les besoins en bois du secteur résineux, il convient d'exposer les modalités d'achat du secteur. Le bois peut être acheté de 3 manières différentes : l'achat de bois sur pied, l'achat de bois à route et l'achat de bois à un exploitant. La figure 24 montre les modalités d'approvisionnement des scieries de résineux en moyenne par en-

treprise. Il en ressort qu'en moyenne une unité de sciage achète pour 9 % de bois à route, 45 % de bois sur pied et 46 % via un exploitant. Il apparaît également que la moyenne, par entreprise, des achats de bois provenant de forêts publiques s'élève à 68 % (pourcentage important probablement dû à la crise des scolytes et les approvisionnements étrangers).

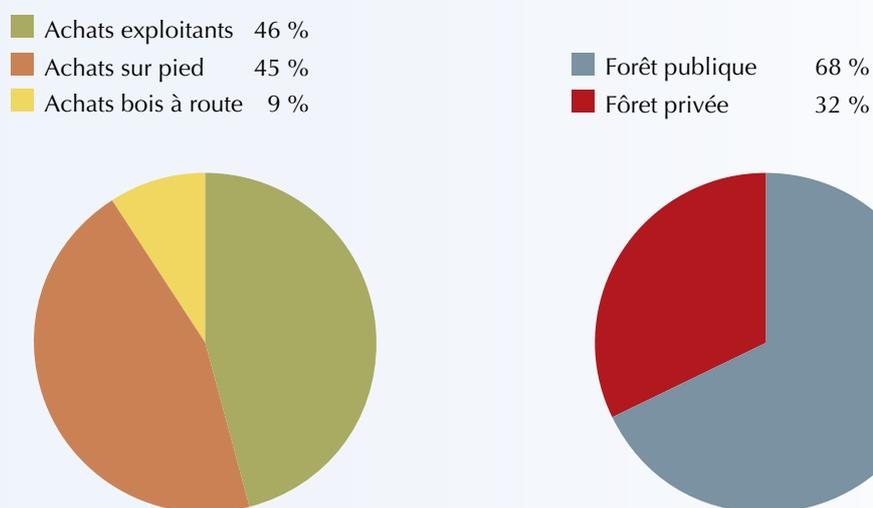


Figure 24. Modalités d'approvisionnement des scieries de résineux en 2020

2.3.2 Production de sciages résineux

Volumes

Le secteur du sciage résineux en Belgique produit actuellement 1 460 000 m³ de sciage annuellement. Les entreprises se situant dans la catégorie des scieries consommant plus de 50 000 m³ de grumes par an produisent à elles seules plus de 94% du volume total de sciages produits annuellement en Belgique. Il s'agit d'une augmentation de plus de 10% par rapport à 2010, époque à laquelle ces entreprises

ne représentaient qu'environ 83% de la production totale. La figure 26 montre que ces plus grosses scieries représentent, en nombre, 30% des scieries de résineux en Belgique. En 2020, le nombre de petites scieries, à caractère artisanal, dont la consommation annuelle n'excède pas 5 000 m³ grumes/an équivaut à moins de 50% du nombre total des scieries de résineux.

Figure 25. Répartition de la production totale de sciages résineux (1,46 million m³) par catégorie de consommation en 2010 et 2020

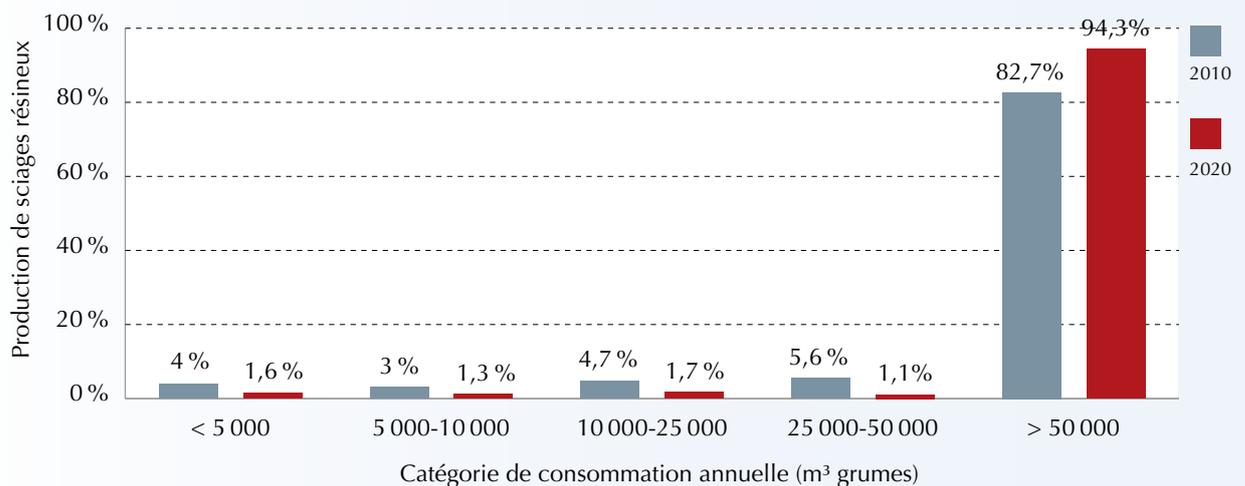
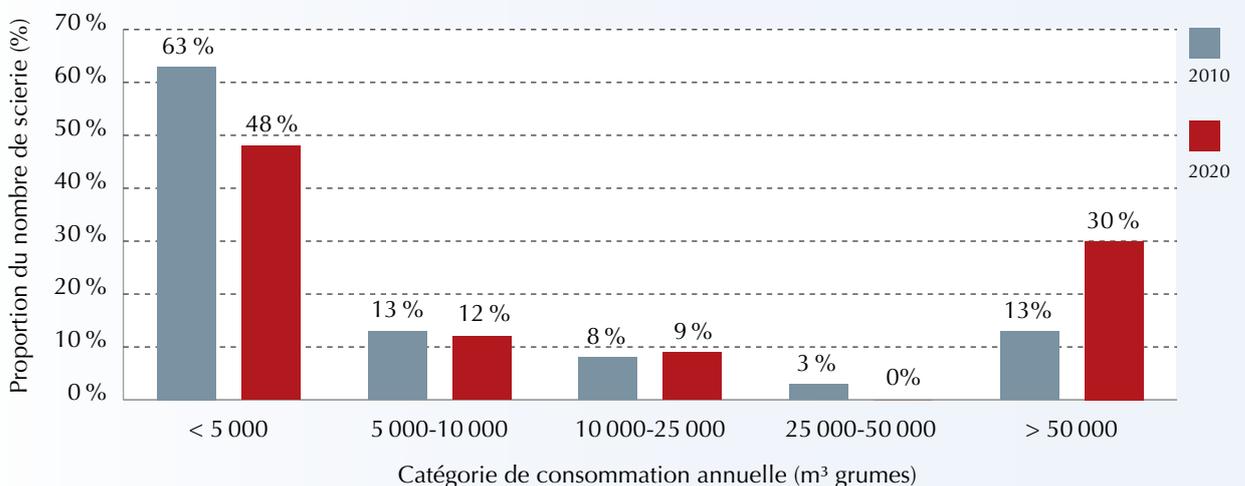


Figure 26. Proportion du nombre de scieries de résineux par catégorie de consommation en 2010 et 2020



Une analyse trop hâtive de la figure 25 et de la figure 26 pourrait laisser croire que les grands acteurs du secteur du sciage (catégorie >50 000 sur les figures) ont gagné des parts de marché au détriment des petites et moyennes scieries. Cependant, cette observation n'est que partiellement vraie. Une analyse de la figure 18, présentée plus haut, en comparaison avec la figure 25 et la figure 26 montre que les grands acteurs sont plus nombreux, ce qui traduit le fait que certaines scieries de taille moyenne ont augmenté leur production et ont ainsi rejoint la catégorie supérieure. Il y a dès lors deux explications potentielles à l'augmentation de la part des grosses entreprises dans la production totale de sciages résineux.

La disparition de certaines scieries s'explique entre autres par le fait que les entreprises, faute de disponibilités financières suffisantes, ne peuvent pas moderniser leur outil de production (CTBA, 2001). Ce phénomène touche principalement les petites et moyennes scieries que l'on peut qualifier d'artisanales et qui doivent le plus souvent «recycler» du matériel d'occasion venant d'autres scieries (Chalayer, 2019). D'autre part, le saut de génération est également une cause de disparition des scieries. Les gérants atteignent l'âge de la retraite sans que la reprise de l'activité ne soit assurée. Les scieurs peinent aussi de plus en plus à trouver de la main-d'œuvre qualifiée et motivée pour maintenir leur activité. Ils sont dès lors contraints de réduire leur production voire d'arrêter leur activité de sciage.

Usages

Les scieries de résineux fournissent principalement du bois de construction (figure 27). Ce qu'il est convenu d'appeler bois de construction se présente sous forme de débits standards, stockés puis vendus ou de débits sur liste. Les dimensions standards les plus courantes sont reprises dans le Tableau en annexe construit sur base des indications fournies par 18 scieries belges et d'une recherche bibliographique (Boldrini, 2011)*.

Comme mentionné ci-avant, une quantité importante d'épicéas scolytés a été mise sur le marché ces dernières années. Cela a provoqué une baisse du prix en raison de la loi de l'offre et de la demande mais aussi de la qualité des grumes et des produits a priori inférieure. Il est toutefois important d'insister sur le fait que la majorité des bois scolytés récoltés ne sont «que» bleuis. De ce fait, ils conservent leurs propriétés mécaniques et restent parfaitement adaptés aux usages en construction. C'est, en général, une appréhension basée sur l'esthétique qui a prévalu et a engendré une baisse relative des prix.

Quant aux bois d'emballage et de coffrage, ils représentent près d'un tiers de la production, comme le montre la figure 27. La plupart du temps, il s'agit de produits secondaires des scieries (Boldrini, 2011).

Les bois de structure constituant le principal produit des scieries de résineux, le marquage CE, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, requiert une attention particulière de la part des scieurs. En effet, le Règlement Produits de Construction (RPC – UE 305/2011) impose le marquage CE afin d'éliminer les entraves à la circulation des produits de construction au sein de la Communauté Européenne en harmonisant les réglementations nationales. Ce règlement a en outre pour but de garantir que les produits de construction soient appropriés à la fonction à laquelle ils sont destinés pour que l'ouvrage puisse répondre à un certain nombre d'exigences fondamentales. Actuellement, ce système est, malheureusement, mal adapté au secteur du sciage. Il s'avère très contraignant pour les scieurs tant d'un point de vue financier que pratique. Il s'agit toutefois d'une obligation. De plus en plus de scieries s'y adaptent et proposent des produits classés et marqués.

Bois de charpente traditionnelle	30 %
Voliges, emballages, coffrages	28 %
Ossatures	19 %
Bois pour lamellé-collé	13 %
Fermettes	5 %
Autres	5 %

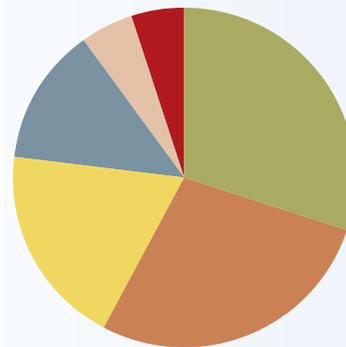


Figure 27. Répartition des types de produits de bois de résineux en 2020

*Ce tableau est également disponible via le lien suivant : www.houtinfo.be/wp-content/uploads/2015/01/dimensions.pdf.

2.3.3 Valorisation des produits de résineux

Le séchage reste la valorisation la plus pratiquée par les scieurs depuis 2010. La figure 28 montre que 37% de la production de sciages résineux est séchée artificiellement, un chiffre légèrement inférieur à 2010. La part de la production totale de sciages résineux séchés artificiellement représentait alors 44%.

Le séchage artificiel est actuellement pratiqué par 50% des entreprises du secteur du sciage de résineux. Un pourcentage deux fois plus élevé qu'en 2010. Il peut paraître surprenant que le nombre de scieries possédant des séchoirs en 2020 soit similaire à celui de 2010. Ceci s'explique par le fait que les scieries ayant arrêté leurs activités depuis 2010 étaient en majeure partie des scieries ne possédant pas de séchoirs. Ce constat appuie également l'hypothèse d'une nécessité de transformation et de valorisation des produits pour assurer le développement

et la survie des entreprises. En 2020, le pourcentage du nombre total de scieries de résineux pratiquant le séchage est par conséquent plus élevé.

Le rabotage/profilage est la seconde valorisation la plus pratiquée par les scieries de résineux: près de 57% des scieries assurent ce type de valorisation. En ce qui concerne l'imprégnation par trempage, elle est effectuée, en 2020, principalement dans les catégories des moyennes et grosses scieries: un peu plus de 41% des scieries y ont recours pour valoriser leur production. En 2010, ce chiffre était de 66%. Ce mode de valorisation était plus largement répandu dans toutes les catégories de scieries de résineux. Quant au traitement NIMP15, il est pratiqué par une minorité de scieries, principalement par les très grosses scieries pour le bois d'emballage (Boldrini, 2011).

Figure 28. Répartition de la valorisation de la production de sciage de résineux en 2020

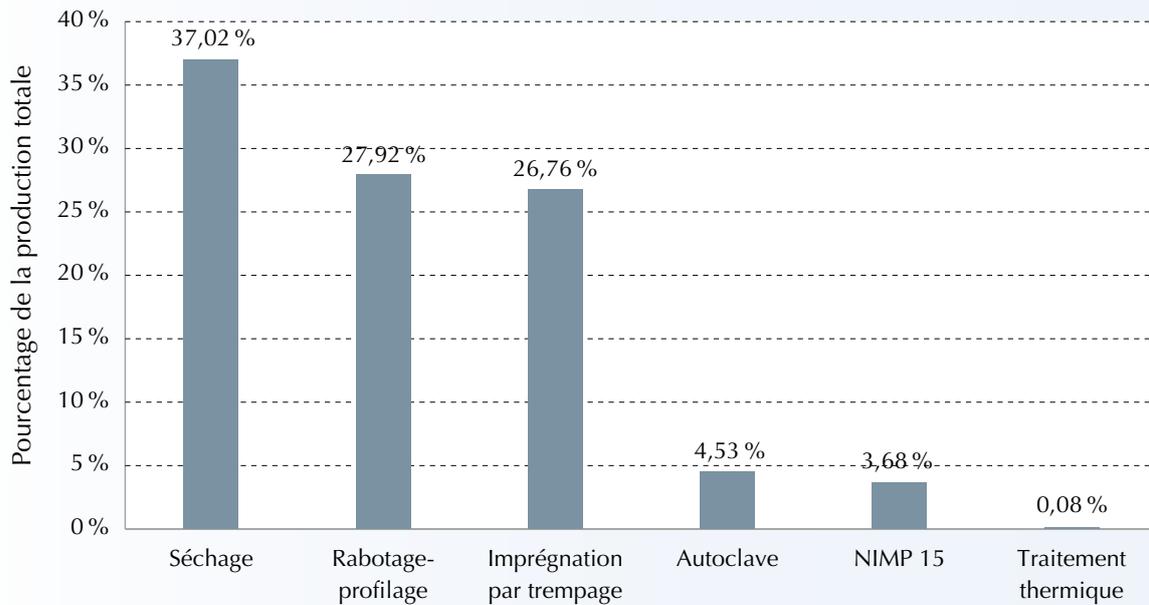
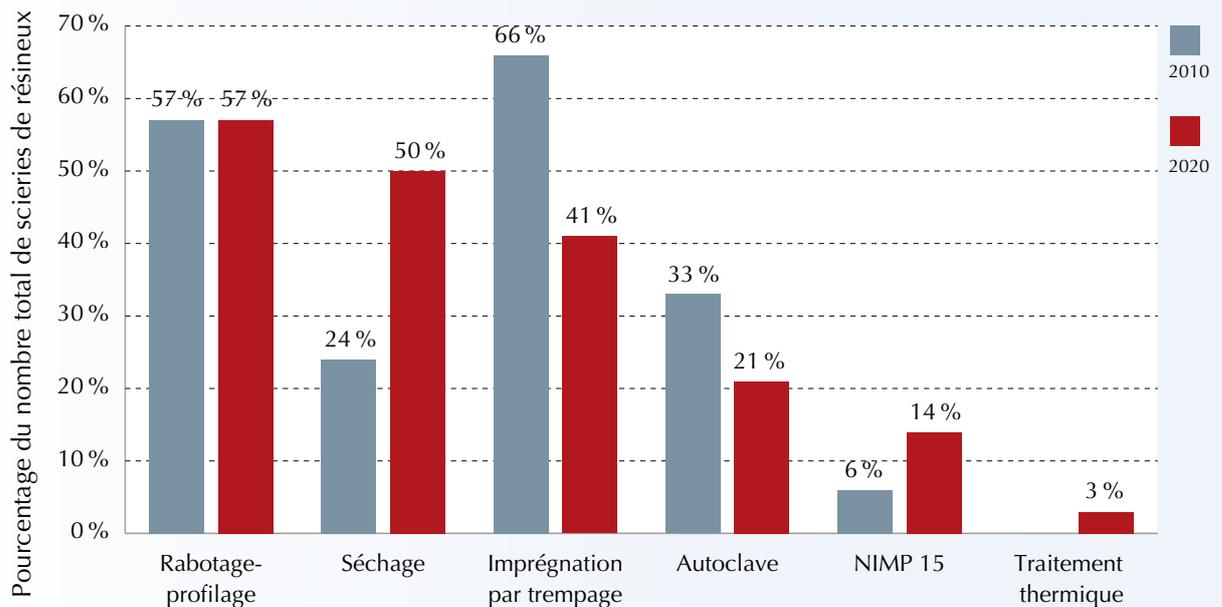


Figure 29. Proportion du nombre de scieries de résineux valorisant leur production en 2010 et 2020



2.3.4 Commercialisation

La répartition des acheteurs belges et étrangers de sciages résineux en 2020 (figure 30) est très similaire à celle de 2010. La plus grande partie des sciages résineux (94%) sont vendus aux industriels (entreprises de construction, fabricants de lamellé-collé, paletteries, caisseries...) et aux négociants en bois. Ces deux types de clients sont généralement alimentés par les plus grandes unités de production. Les clients ayant des besoins limités s'approvisionnent plus volontiers auprès de scieries de taille inférieure (Boldrini, 2011).

Environ 61 % des sciages résineux produits en Belgique sont commercialisés à l'étranger. La figure 31 et la figure 32 montrent que les exportations dans les pays limitrophes sont plus équilibrées qu'en 2010. La France importe moins de produits de sciages belges qu'en 2010 mais reste tout de même le premier acheteur étranger. L'Allemagne et les Pays-Bas, quant à eux, ont considérablement augmenté leurs importations de sciages belges. La part de produits de sciages exporté vers L'Angleterre, l'Irlande, les USA et autres pays a diminué de plus de 15%. Toutefois, la prudence est de mise car ces chiffres sont susceptibles de fortement varier d'une année à l'autre, en particulier lors de fluctuations de marché telles que la filière bois européenne a pu en connaître ces dernières années, et particulièrement suite à la crise des scolytes, à la pandémie de Covid-19 ou au Brexit...

Si l'on pouvait encore pointer du doigt la concurrence des sciages étrangers (Allemagne, Scandinavie, Europe de l'est...) comme problème principal à la commercialisation voici quelques années, en 2020 et 2021 la situation est toute autre. La commercialisation des sciages européens est au beau fixe, les demandes en bois ont littéralement explosé fin 2020-début 2021. Les raisons sont multiples: premièrement, les lois protectionnistes des USA (sous la présidence Trump) qui réduisent l'importation de bois canadien, les plans de relance économique (post crise COVID-19) et une augmentation de la construction qui a provoqué une hausse de la demande en bois de structure aux États-Unis. Face à l'insuffisance de leur production nationale de bois sciés, les USA se sont tournés vers l'Europe qui est devenue première exportatrice mondiale de bois sciés. À celle des États-Unis s'ajoute la re-

lance chinoise, qui contribue fortement, elle aussi, à la tension du marché. Deuxièmement, à une plus petite échelle, durant la crise sanitaire, les particuliers ont investi dans leur confort à domicile. Il s'en est suivi une augmentation de la demande en bois, certes plus modeste, mais tout de même significative pour le marché local belge (Bays & Sougnez, 2021).

■ Industriels (entreprises de construction, paletteries, emballage,...)	64,4 %
■ Négoce	30,0 %
■ Autres (menuisiers, particuliers,...)	5,6 %

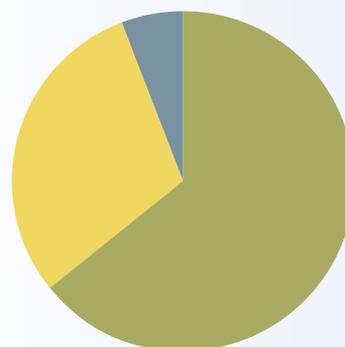


Figure 30. Acheteurs belges et étrangers de sciages résineux en 2020

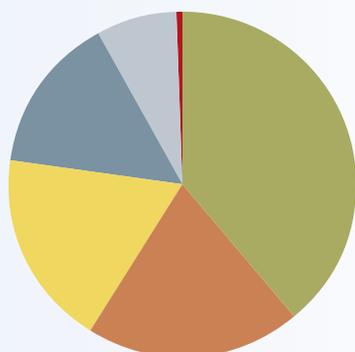


Figure 31. Destination des sciages résineux commercialisés en 2020

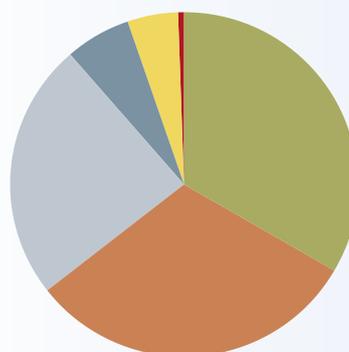


Figure 32. Destination des sciages résineux commercialisés en 2010

Conclusion et perspectives

Ce serait un euphémisme de dire que la filière bois a été quelque peu chamboulée ces dernières années. La peste porcine africaine, les scolytes, la crise sanitaire Covid-19, autant d'événements qui ont relativement impacté la filière bois.

Les scieries sont un maillon essentiel de la filière bois. Il y est exercé un savoir-faire unique pour transformer un matériau naturel provenant d'une ressource renouvelable et locale. Les activités du secteur du sciage s'inscrivent donc complètement dans une économie de proximité avec, entre autres, le développement d'un emploi local et majoritairement rural. Leurs rôles économique et social sont importants et ce, quelle que soit leur taille. Pourtant, la Belgique ne compte plus que 95 scieries en activité. Le déclin du nombre de scieries s'observe maintenant depuis plus de 30 ans. On assiste à un phénomène de concentration des entreprises avec une disparition des petites scieries au profit d'unités plus importantes.

De manière générale, le secteur du sciage belge (résineux et feuillus) s'approvisionne bien plus à l'étranger (principalement en France et en Allemagne) qu'en 2010.

En 2020, le secteur du sciage de feuillus a consommé 217 000 m³ de grumes, une diminution d'environ 45 % par rapport à 2010. Dans le secteur du sciage de résineux, la consommation de grumes a été de 2,7 millions de m³ en 2020, soit une diminution de 18 % par rapport à 2010. Cependant, en Wallonie, cette diminution (secteur du sciage de résineux et de feuillus) s'observe en grande partie entre 2010 et 2014. Depuis, les volumes de grumes consommés varient peu.

Dans le secteur du sciage de résineux, la tendance à la stabilisation du volume de grumes consommé est certainement une conséquence de la crise des scolytes, à l'origine de la mise sur le marché d'une grande quantité d'épicéas atteints et à transformer rapidement. Cependant, comme l'avait mentionné S. Boldrini dans son rapport sur le secteur du sciage de 2011, depuis de nombreuses années, les unités de sciage de résineux se heurtent à une offre limitée en volume de grumes de bois sains. Il est très probable que le problème de l'inadéquation entre les besoins et la disponibilité en grumes résineuses s'accroisse à court terme. Dans les années à venir, le volume d'épicéa wallon délivré sur le marché risque certainement de diminuer de façon drastique. Une partie de ce volume pourra être compensée par le douglas qui a un avenir certainement prometteur tant en termes de sylviculture que de valorisation. La diversification devrait également voir les volumes de mélèzes et de pins augmenter à plus long terme.

Quant aux scieries de feuillus, la concurrence étrangère à l'approvisionnement est de plus en plus marquée. Malgré la demande élevée de ces dernières années, l'approvisionnement en grumes reste très difficile vu que les scieries travaillent en moyenne à 65 % de leur capacité.

Fin de l'année 2020 – début de l'année 2021 ont été des périodes durant lesquelles le marché de bois sciés d'origine belge et européenne a été très favorable pour le secteur du sciage en raison d'une demande exceptionnellement élevée. Toutefois, il ne reste pas moins d'incertitude quant à la pérennité de cette situation. Cette conjoncture ne peut faire oublier les réels problèmes auxquels la filière doit et devra faire face dans les années à venir.

C'est pourquoi diverses mesures doivent être prises et/ou consolidées pour soutenir le secteur, par exemple :

- Assurer une production forestière suffisante pour approvisionner les unités actuellement en place, qui consomment aujourd'hui 92,6% de grumes résineuses, 3,9% de grumes de peupliers et 2,8% de chênes.
- Définir un cadre réglementaire et/ou de soutien pour un approvisionnement de qualité et favorable aux scieries belges.
- Développer et soutenir la recherche pour renforcer et accroître les innovations. Particulièrement dans le secteur du feuillu où il est important de trouver de nouveaux débouchés et de concevoir des produits à plus haute valeur ajoutée.
- Sensibiliser tant les utilisateurs que les transformateurs aux spécificités d'autres espèces moins communes afin de diversifier l'approvisionnement des scieries en termes d'essences.
- Développer la formation et promouvoir les métiers du bois pour combler le manque de main-d'œuvre qualifiée et motivée.
- Agir auprès des pouvoirs publics pour renforcer la place de la filière bois dans les considérations environnementales.
- Renforcer la communication et le marketing autour des caractères environnemental et local des matériaux bois.
- Développer la recherche et l'étude de la mise en place de sylvicultures répondant aux objectifs de résilience liée à l'évolution climatique tout en permettant de garantir un approvisionnement suffisant aux entreprises de la première transformation du bois, des revenus suffisants aux propriétaires forestiers (coûts d'exploitation) et la préservation de la biodiversité.
- Renforcer le dialogue et la coopération entre l'amont et l'aval de la filière. Tous les secteurs de la filière sont liés et doivent agir de concert.
- Développer une initiative, à l'image de FrenchTimber, permettant la prospection et le développement de nouveaux marchés, à l'étranger notamment. Elle aurait également pour but de préparer le secteur à l'implantation sur ces marchés.

La filière doit actuellement principalement faire face à des problèmes d'approvisionnement et de recrutement de personnel. Sur le plus long terme, deux modifications importantes semblent se profiler : une modification de la ressource et une modification des habitudes de consommation du secteur et des utilisateurs. La filière ne pourra s'adapter à cette évolution que si elle est associée à de la recherche pour une optimisation de la transformation mais aussi à une valorisation des différentes essences présentes en forêt (de nombreuses essences actuellement présentes en forêt belge n'étant pas ou peu valorisées), et à de l'accompagnement.

Sachant que le bois est une ressource renouvelable et utile dans la lutte contre le changement climatique, les plans nationaux et européens pour le climat pourraient participer à l'évolution de la filière en aidant le secteur du sciage à franchir les différentes étapes de cette évolution. Il est dès lors nécessaire que les autorités politiques puissent comprendre et prendre en compte les réalités du secteur. Dans ce contexte, la tâche de la filière est de continuer à montrer et à défendre, auprès des instances politiques, l'importance de l'utilisation du bois et en particulier du bois indigène. Ce n'est qu'ainsi que le secteur peut contribuer de manière durable aux défis environnementaux, économiques et sociaux de notre temps.

Bibliographie

BAYS, E., & SOUGNEZ, F. (2021). *Flambée des prix du bois*. Office Économique Wallon du Bois.

BOLDRINI, S. (2011). *Le secteur du sciage en Belgique*. Bruxelles: Fédération Nationale des Scieries.

CENTRE DE COMPTABILITÉ, PLANNING ET CONTRÔLE; CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE L'ULB. (1996). *Étude technico-économique des scieries de feuillus et de résineux: rapport final*. Bruxelles, Belgique: ULB.

CHALAYER, M. (2019). *Les évolutions de la scierie française*. Paris: L'Harmattan.

CTBA. (2001). *Manuel Scierie: Techniques et matériels*. Paris, France: CTBA.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SCIERIES. (1989). *Questionnaire sur la structure de l'industrie du sciage*. Bruxelles, Belgique: Rapport commandé par la Commission Economie pour l'Europe des Nations Unies.

HOUTERS, B., & FRÈRE, H. (2017). *État du secteur du sciage en Wallonie en 2017*. Bruxelles: Hout Info Bois.

OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS. (2020). *Analyse prospective de la récolte en résineux*.

OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS. (2021). *Panorama bois Wallonie*.

Annexe

Tableau 3. Sections standards les plus courantes des sciages résineux

Epaisseur (mm)	Largeur (mm)																																			
	30	32	38	60	63	64	72	75	89	95	97	100	112	120	122	125	140	145	147	150	172	175	184	197	200	220	222	225	235	247	286	300				
10	■																																			
15								■				■																								
18			■					■				■																								
19		■	■													■				■		■														
24/25		■	■					■				■				■				■		■				■			■							
32		■	■																		■		■			■			■							
36	■				■			■				■			■				■		■			■			■			■				■		
38			■	■				■				■				■	■			■		■	■			■			■			■		■		
45										■				■			■			■		■				■			■							
48/50			■		■	■		■				■				■	■			■		■	■			■			■			■			■	
63							■					■				■				■		■			■			■								
75																■				■		■			■			■								■
100												■																								■

- Contrelatte
- Volige/planche
- Madrier
- Poutre (bois bruts)
- Bois d'ossature (séchés, rabotés, angles arrondis)
- Bois de fermette
- Chevron
- Poutrelle/Bastaing
- Latte/liteau/contrelatte

Nota bene : Les dimensions figurant dans le tableau se réfèrent à des bois bruts de sciage excepté dans le cas des bois d'ossature qui sont séchés, rabotés et chanfreinés.

Les noms correspondant aux sections figurent à titre indicatif. Ils peuvent varier d'une entreprise à l'autre.



hout bois
info



BOIS HOUT
CONFÉDÉRATION
CONFÉDÉRATION